

# Section Sportive Scolaire FOOTBALL

## Collège DELALANDE



# ATHIS-MONS

*Rentrée scolaire 2024-2025*

**DOSSIER DE CANDIDATURE 6<sup>ème</sup>**  
**CONCOURS D'ENTREE :**  
**JEUDI 13 JUIN 2024**

Réservé aux élèves actuellement en classe de CM2,  
entrant en 6<sup>ème</sup> en septembre 2024



# DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN SECTION SPORTIVE FOOTBALL AU COLLEGE DELALANDE à Athis-Mons

## PRESENTATION

Depuis la rentrée 2008, le collège Delalande, en partenariat avec la Fédération Française de Football, le District de l'Essonne et le club de l'USO Athis-Mons Football et sous l'agrément de l'Education Nationale, offre la possibilité aux élèves d'intégrer la Section Sportive Football Féminine et Masculine de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (sans internat).

L'objectif est de **proposer aux élèves de vivre leur passion du Football en progressant dans leur scolarité.**

## **LA SECTION FOOTBALL EST OUVERTE : AUX FILLES ET AUX GARCONS, ainsi qu'aux élèves de SEGPA !!!**

Pour les élèves dont **le collège Delalande n'est pas le collège de secteur**, il est impératif que les parents fassent une demande de dérogation via les dossiers donnés par l'école élémentaire courant les mois de mars ou d'avril. **Cette demande de dérogation doit être faite même si vous ne savez pas encore si votre enfant a réussi ou non les tests d'entrée.**

## OBJECTIFS DE LA SECTION

**Sur le plan sportif**, il s'agit de progresser, de se perfectionner et d'atteindre son meilleur niveau en ce qui concerne :

- le perfectionnement de la technique individuelle
- la formation et le développement technico-tactique du joueur
- le développement des qualités physiques et mentales du jeune

Tous les partenaires du football entourant l'enfant y trouveront des avantages dans la mesure où :

- le joueur progresse et élargit ses capacités d'action
- le club local retrouve des joueurs en progrès lors des entraînements et des matches
- les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire

**Sur le plan scolaire**, les objectifs à atteindre sont ceux d'une classe de 6<sup>ème</sup>.

Les horaires et les exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves. Toutefois, le jeune doit savoir s'organiser pour allier sport et études, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité de l'élève (soutien, cours supplémentaires).

D'autre part, elle peut également décider à tout moment d'exclure l'élève de la section sportive pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives.

## **RAPPEL : LA PRIORITE EST LA REUSSITE SCOLAIRE DE L'ENFANT**

## ORGANISATION DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL

- Il y aura **4 heures de pratique de football et 1 heure de pratique de futsal intégrées dans l'emploi du temps** : cet enseignement sera évalué à chaque trimestre comme une matière à part entière et comptera dans la moyenne générale.
- Les heures de Section Sportive sont sous la responsabilité pédagogique de Mme NIVET, professeure d'EPS. Le contenu technique est également élaboré par Mme NIVET **Brevetée d'Etat 1<sup>er</sup> degré de football (BEES 1<sup>er</sup> degré) et titulaire d'un BEF (Brevet d'Entraîneur de Football)**. Des éducateurs diplômés de l'USOAM Football et M. BEAUD, professeur d'EPS au sein du collège, pourront également intervenir lors des séances.
- Pendant la période hivernale, certaines séances d'entraînement pourront se dérouler en **gymnase**. Ces séances permettront la découverte de l'activité **Futsal**.
- Les élèves participeront à des **compétitions** les mercredis après-midi afin de rencontrer d'autres collègues du 91 et de l'académie de Versailles.

## CONDITIONS D'ADMISSION

**La sélection pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> Section Football est basée sur les éléments suivants :**

- 1) le comportement de l'élève
- 2) les résultats scolaires
- 3) le niveau footballistique du joueur (aspects technique et tactique)

**Un des critères prioritaires sera le comportement de l'élève au sein de l'école et sa capacité à s'intégrer dans un groupe.**

**De plus, les résultats scolaires représentent une part importante dans le choix qui sera effectué. Ils seront étudiés de manière à déceler chez l'enfant sa capacité à fournir un effort scolaire et à développer une forme d'autonomie afin de pouvoir allier sport et études.**

**Enfin, concernant l'aspect sportif, les joueurs évoluant déjà dans un club de football durant cette saison 2023-2024 seront privilégiés.**

## *DEROULEMENT DES ADMISSIONS*

### 1<sup>ère</sup> ETAPE → TESTS TECHNIQUES ET PHYSIQUES

Les crampons moulés et les protèges tibias sont obligatoires.

- Jonglerie : Pied Droit (30) / Pied Gauche (15) / Tête (15)
- Parcours technique
- Vitesse : 20 mètres
- Oppositions / matches

**Date du concours : Jeudi 13 JUIN 2024**

**Horaires : 14h – 16h**

**Lieu du concours : Stade Auguste Delaune  
2 rue Marx Dormoy  
91200 ATHIS-MONS**

**2<sup>ème</sup> ETAPE** → Le dossier complet doit être rendu **lors des tests d'entrée du jeudi 13 JUIN 2024**.

**3<sup>ème</sup> ETAPE** → Le chef d'établissement et Mme NIVET étudient les **dossiers scolaires** des élèves.

• **SI VOTRE ENFANT EST ADMIS en Septembre 2024, il devra :**

- 1- Être **licencié(e)** dans le club de football de son choix en septembre 2024.  
Nous avons un club partenaire qui est l'U.S.O. Athis-Mons et nous favoriserons l'entrée en Section Sportive pour les élèves qui y sont licenciés.  
**Pour les filles, une exception est faite, elles peuvent intégrer la Section Football sans être inscrite en club la première année.**
- 2- **Obligatoirement** présenter un certificat médical ou la photocopie (recto-verso) de la licence F.F.F.
- 3- **Participer à l'Association Sportive** (AS) du collège et adresser un chèque de 30 euros à l'ordre de « l'Association Sportive du collège Delalande » lors de la rentrée 2024.

Vous serez contacté par téléphone par Mme NIVET courant juillet afin de vous annoncer que votre enfant intégrera la classe Foot (6<sup>ème</sup> 5) pour la rentrée prochaine.

• **SI VOTRE ENFANT N'EST PAS ADMIS :**

Vous serez contacté par téléphone courant juillet et nous vous informerons que vous êtes placé en liste d'attente. Par expérience, nous constatons des désistements ou des candidatures annulées pour cause de dossiers incomplets lors des inscriptions au collège.

Si votre enfant est au collège Delalande à la rentrée de 2024, il pourra participer à l'Association Sportive du collège : Activité Football / Futsal, ce qui lui permettra d'augmenter ses chances pour y être intégré l'année suivante.

⇒ Tout élève intéressé par la Section Sportive Scolaire FOOTBALL devra :

- se présenter au Concours d'entrée **le JEUDI 13 JUIN** avec une **tenue de sport** adaptée à la pratique du Football, une paire de **crampons moulés** et des **protège-tibias**.
- rendre les documents suivants ce même jour ou les déposer / envoyer au collège Delalande pour le **jeudi 13 JUIN dernier délai :**

Collège DELALANDE  
A l'attention de Mme NIVET  
Concours d'entrée en Section Sportive Football  
4 rue Geneviève Anthonioz de Gaulle  
91200 Athis-Mons

Ou scannés par mail à l'adresse suivante :

[caroline.nivet1@ac-versailles.fr](mailto:caroline.nivet1@ac-versailles.fr)

Les documents à compléter et à joindre sont les suivants :

- La fiche de renseignements du candidat ci-dessous complétée
- Les photocopies des **livrets scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Trimestre ou du 1<sup>er</sup> semestre** de l'année en cours
- 1 photo d'identité récente scannée ou collée sur la fiche de renseignements